

**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mardi 26 Mars 2019 à 20h00**

Nombre de conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

Nombre de votants : 10

Nombre d'absents excusés : 1

Nombre d'absents non excusés : 0

Date de la convocation : 18/03/2019

Date de la publication : 18/03/2019

Acte rendu exécutoire après

transmission en Préfecture le : 01/04/2019

**PRESENTS** : M. COUET Rémi – Mme FERCHAT Marie-Françoise – M. LE LIEVRE DE LA MORINIERE Bernard – M. HAMON Emmanuel – Mme VILANON Jacqueline – M. LAALEJ Saad – M. DEMOL Frédéric – Mme FROGER Pierrette – M. MILLET Serge

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mme BLAIRE Martine

**ABSENTS NON EXCUSÉS** :

**SECRETAIRE** : M. DEMOL Frédéric

Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal d'inscrire un point supplémentaire à l'ordre du jour :

- Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur une proposition de la Communauté de Communes Bretagne Romantique concernant la poursuite du service de Conseil en Énergie Partagé.  
Ce point portera le n°5 de l'ordre du jour.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **ACCEPTE l'ajout du point énoncé ci-dessus.**

**1. VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET**  
**ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2018**

Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint présente le Compte Administratif et le Compte de Gestion 2018.  
Les deux documents sont en parfaite corrélation et peuvent se résumer comme suit :

- **SECTION DE FONCTIONNEMENT** :

Dépenses : 129 670.98 €

Recettes : 189 761.21 €

**Excédent de fonctionnement : 60 090.23 €**

Résultats antérieurs reportés : 163 636.41 €

**Résultat de clôture 2018 : 223 726.64 €**

- **SECTION D'INVESTISSEMENT** :

Dépenses : 45 858.72 €

Recettes : 25 659.20 €

**Déficit d'investissement : - 20 199.52 €**

Résultats antérieurs reportés : 27 097.35 €

**Résultat de clôture 2018 : 6 893.83 €**

- **RESTE A REALISER 2019** :

Dépenses : 56 600.00 €

Recettes : 36 758.87 €

Monsieur le Maire se retire et laisse la présidence du Conseil à Monsieur le 2<sup>ème</sup> Adjoint.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Conseil Municipal (Monsieur le Maire est absent de la salle de vote) :**

- **ADOPTENT le Compte Administratif 2018 ;**
- **ADOPTENT le Compte de Gestion 2018.**

## **2. AFFECTATION DES RÉSULTATS 2018**

**Vu** les résultats du compte administratif 2018,

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

- **DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :**

	<b>2018</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	
Dépenses	129 670.98 €
Recettes	189 761.21 €
Résultat de l'exercice	60 090.23 €
Résultat antérieur reporté (002)	163 636.41 €
<b>TOTAL</b>	<b>223 726.64 €</b>
<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	
Dépenses	45 858.72 €
Recettes	25 659.20 €
Résultat de l'exercice	- 20 199.52 €
Résultat antérieur reporté (001)	27 097.35 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 893.83 €</b>
<b>RESTE A REALISER</b>	
Dépenses	56 600.00 €
Recettes	36 758.87 €
<b>TOTAL</b>	<b>- 19 841.13 €</b>
<b>BESOIN ou EXCEDENT DE FINANCEMENT</b>	<b>- 12 947.30 €</b>
<b>AFFECTATION DES RESULTATS</b>	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>223 726.64 €</b>
en investissement au 1068	20 000.00 €
en fonctionnement au 002	203 726.64 €
<b>Déficit/Excédent d'investissement au 001</b>	<b>6 893.83 €</b>

## **3. VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2019**

**Vu** le code général des impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants ainsi que l'article 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition ;

Monsieur le Maire rappelle les taux d'impositions de 2018 :

- Taxe d'habitation : **13.01 %**
- Foncier bâti : **13.31 %**
- Foncier non bâti : **37,88 %**

Il est rappelé qu'il était prévu d'augmenter légèrement les taux d'impositions tous les 3 ans, de manière à ne pas faire subir aux concitoyens une hausse des taux trop importante.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- DECIDE d'augmenter légèrement les taux d'imposition, à savoir :**

- **Taxe d'habitation : 13.51 %**
- **Foncier bâti : 13.81 %**
- **Foncier non bâti : 38.38 %**

#### **4. VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019**

Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le budget primitif 2019 qui s'équilibre ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	381 473.64 €	381 473.64 €
Section d'investissement	275 475.10 €	275 475.10 €
TOTAL	656 948.74 €	656 948.74 €

**Vu** le projet de budget primitif 2019 ;

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :**

**- APPROUVE le budget primitif 2019 arrêté comme suit :**

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	381 473.64 €	381 473.64 €
Section d'investissement	275 475.10 €	275 475.10 €
TOTAL	656 948.74 €	656 948.74 €

#### **5. PROPOSITION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES BRETAGNE ROMANTIQUE CONCERNANT LA POURSUITE DU SERVICE DE CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ**

Le département d'Ille-et-Vilaine propose depuis 2009, un service de Conseil en Energie Partagé. Celui-ci permet aux communes de bénéficier de conseils en matière d'économies d'énergie sur les bâtiments, de bilans et de diagnostics annuels sur les énergies et les fluides consommés, et les assister dans le suivi de certaines opérations de constructions ou de rénovations.

Le département mettant un terme à cette politique le 31 Mars 2019, la Communauté de communes envisage de reconduire le dispositif à travers la mise en place d'un service mutualisé avec la Communauté de communes de la Côte d'Emeraude. Le lancement mobiliserait sur 3 ans les aides de l'ADEME et de la Région. Le reste à financer serait pris en charge par la Communauté de communes et les communes volontaires.

Le coût proposé aux communes serait de 0.35 € par habitant par an. En cas d'accord, une convention d'engagement serait soumise aux communes pour une durée de 3 ans.

Afin de dimensionner au mieux la création d'un nouveau service CEP, il convient d'indiquer si la commune souhaite adhérer à ce nouveau service aux conditions mentionnées ci-dessus, avant le 2 Avril 2019.

Le débat est ouvert sur l'utilité de ce service.

Il ressort que ce dispositif aurait été utile avant les travaux de la mairie, mais n'a pas beaucoup d'intérêt maintenant. Cela semble adapté aux communes disposant de plus d'établissements publics.

**Après en avoir délibéré et à la majorité (2 abstentions), le Conseil Municipal :**

**- DECIDE de ne pas adhérer au nouveau service de Conseil en Énergie Partagé proposé par la Communauté de communes Bretagne Romantique.**

### **DATES À RETENIR :**

- *Vendredi 29 Mars de 19h30 à 21h : CMJ*
- *Samedi 30 Mars à 11h30 : Cérémonie de la Citoyenneté*
- *Lundi 8 Avril à 20h : Préparation du CM*
- *Mardi 16 Avril à 20h : CM*

Séance close à 22h31

Prochaine réunion de Conseil Municipal le Mardi 16 Avril 2019 à 20h00